Image not found or type unknown

Réserves avant signature de l'acte de vente

Par **Laura971**, le **22/08/2019** à **03:36**

Bonjour Maître,

Je vais bientôt faire l'acquisition d'un bien immobilier (en liquidation judiciaire).

La procédure est très longue mais le bien me plaît et vaut le coup d'attendre.

Lors de la visite du bien, il m'a été indiqué que les chambres étaient équipées de climatiseurs mais que ces derniers ont été dérobés.

J'ai également pu constater l'installation d'un chauffe-eau solaire mais ce dernier ne fonctionne plus.

Avant de signer l'acte, puis-je exiger du vendeur de faire installer les climatiseurs ? De changer le cauffe-eau ?

Aussi, puis-je exiger du vendeur le CCTP de la maison pour être sure de bénéficier de prestations prévues ?

Elle a été construite en 2010 mais n'a jamais été habitée à cause de cette fameuse liquidation judiciaire.

Le bien représente un lot dans une résidence qui n'est pas complètement terminée. Le bien que je souhaite acquérir, bénéficie-t-il de la garantie décennale tant que la résidence n'est pas terminée ?

En vous remerciant par avance pour votre retour et du temps que vous m'accorderez,

Bien cordialement,

Laura

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés